



PROWEIN 2021, 21-23 mars, DÜSSELDORF OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

PROWEIN 2021 se tiendra du 21 au 23 mars 2021 à Düsseldorf. Après l'annulation de l'édition 2020, les organisateurs ont annoncé un report en 2021. Les projets de développement prévus initialement pour 2021, comme le réaménagement des halls, sont à ce stade repoussés. En raison du contexte actuel, les conditions de participation ne sont pas encore fixées définitivement, que ce soit du côté de Business France ou de Messe Dusseldorf et **sont susceptibles d'évoluer**.

Le CIVP collabore à nouveau avec Business France pour la réservation de surface. Malgré notre demande d'augmentation chaque année, la surface attribuée reste pour l'instant bloquée au même niveau. En l'état de nos connaissances, nous vous proposons le même schéma qu'habituellement pour les Salons internationaux. Nous ne serons en mesure de vous confirmer définitivement votre inscription que d'ici quelques semaines.

En raison de l'annulation du salon cette année, le Conseil d'administration du CIVP a validé que les exposants inscrits en 2020 seront prioritaires pour l'édition 2021.

Le nombre de places est limité, bien entendu une liste d'attente sera ouverte et nous vous informerons dès que possible des possibilités de participation.

Les espaces Vins de Provence aménagés et gérés par le CIVP :

- **Un Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et l'ensemble des stands constitue l'espace collectif aménagé et décoré par le CIVP.
- **Un Espace Dégustation libre Vins de Provence** : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP et deux sommeliers. Cet espace accueillera également la presse et d'éventuelles animations.

Les modalités d'inscription pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2020.

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

Le CIVP propose aux entreprises **2 formats de stand** :

1. **UN STAND « STANDARD »** équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique ...), une cave à vin, un espace rendez-vous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...). Le stand standard peut être partagé par deux entreprises, cf Annexe 1 regroupement d'entreprises.
2. **UN MINI STAND** qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise. Le regroupement d'entreprises choisit son mode de gestion du stand : temps partagé ou surface partagée. Si vous êtes intéressés par un regroupement merci de lire attentivement l'Annexe 1. Attention il sera demandé 170€ ht par entreprise supplémentaire correspondant aux droits d'inscription par exposant indirect.

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

Stand « MINI » : 3000€ HT / 3600€ TTC

Stand « STANDARD » : 5000€ HT / 6000€ TTC

STAND STANDARD PARTAGÉ (regroupement de 2 entreprises) : 5170€ HT / 6204€ TTC (170€ HT supplémentaire de droit d'exposant demandé par l'organisateur)



Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, l'espace attribué dans la réserve collective, la mise à disposition de verres avec l'assistance lavage et les frais d'exposant indirect.

2. IGP COMPLÉMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence et Côtes de Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu, La Londe et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand.

Les vins de catégories **IGP tranquilles ou effervescents** ne relevant pas du CIVP **mais issus du territoire**, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de **500€ HT (600€ TTC)**.

MODALITÉS et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des évènements du CIVP ! Votre numéro CIVP sera nécessaire et vous devez créer votre espace personnel. Cette information vous a été communiquée une semaine avant l'ouverture des inscriptions pour vous permettre de vous organiser.

Attention la date limite d'inscription est fixée au mercredi 29 juillet, le nombre de stands est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. En cas de désistement après le 2 septembre les règlements adressés au CIVP seront conservés.

ETAPE 1/ INSCRIPTION EN LIGNE

[→ INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI ←](#)

1. **Remplir le formulaire** en ligne en sélectionnant le format de stand sélectionné
2. **Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme ou en sélectionnant un paiement par virement ou par chèque. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions**
3. **Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à hgarcia@provencewines.com**
4. Clôture des inscriptions le mercredi 29 juillet.

ETAPE 2/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles. Les confirmations d'inscription seront envoyées après confirmation de la surface attribuée par Business France et après réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP.

LOGISTIQUE TRANSPORT

- **Groupage** : Afin de faciliter la logistique, le **CIVP organise un groupage** chez son transporteur international, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises Provence et les vins de l'Espace Dégustation Libre avec une **refacturation des coûts** en fin de salon au prorata du nombre de cartons.
- **Réception des vins sur stand** : samedi 20 mars, jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité. Attention : en offrant ce service complémentaire, **le CIVP ne prend en aucun cas la responsabilité d'un carton manquant à votre arrivée sur stand**. La présence des exposants lors du montage est vivement conseillée pour la mise en place du stand et la mise au froid des vins.

ATTENTION : Les **Cartes Parking** ne peuvent être envoyées en amont du salon et doivent être récupérées directement auprès du CIVP, sur le stand, le jour du montage **samedi 20 mars avant 17h** (en tenir compte pour vos déplacements).

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter **Hélène GARCIA** au 04 94 99 50 17 – email : hgarcia@provencewines.com

Brice EYMARD
Directeur Général du CIVP

COTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

CIVP - CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE • MAISON DES VINS - RN7 - CS 50002 F - 83 460 LES ARCS / ARGENS
T: +33 (0)4 94 99 50 10 • F: +33 (0)4 94 99 50 19 • CIVP@PROVENCEWINES.COM • WWW.VINSDEPROVENCE.COM
SIRET : 451 070 197 00012 • APE : 9499Z